

Avril 2021

18e session, N° 3 – Numéro spécial

Le pouvoir de l'humanité

Bulletin

NUMÉRO SPÉCIAL

Dans ce numéro:

Le mot de la	a présidente
--------------	--------------

Décision de reporter le Conseil des Délégués

Prolongation du délai pour les candidatures pour la Médaille Henry Dunant 3

Contributions au budget 2020 de la Commission permanente

Le mot de la présidente

Cher.e.s ami.e.s,

1

En raison des circonstances exceptionnelles de la pandémie COVID-19 et de ses multiples conséquences, je souhaite vous confirmer la décision de la Commission permanente de reporter à 2022 le Conseil des Délégués qui était prévu en décembre 2021 en République Dominicaine. De nouvelles dates seront fixées et vous seront communiquées ultérieurement, lorsque les conditions garantiront à la fois la sécurité des participants, des volontaires et du personnel impliqués ainsi que l'égalité d'accès et des autres droits des membres du Conseil des Délégués.

Cette décision a été prise après avoir consulté les dirigeants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de coordonner nos décisions reportant respectivement le Conseil des Délégués et la 23ème session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale. Permettez-moi de renouveler mes sincères remerciements à la Croix-Rouge dominicaine pour sa compréhension de cette décision et sa flexibilité pour accueillir nos réunions mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Partout dans le monde, nous observons l'engagement extraordinaire des volontaires, du personnel et des dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la lutte contre la pandémie. Au nom de la Commission permanente, je tiens à leur exprimer notre profonde reconnaissance et nos encouragements et à leur souhaiter plein succès dans leurs efforts.

Nous souhaitons tous voir la situation sanitaire revenir à la normale le plus rapidement possible, afin que tous - nos proches, nos communautés et les plus vulnérables d'entre nous - soient à l'abri de la pandémie. Pour y parvenir, notre Mouvement doit, plus que jamais, unir ses forces à celles des pouvoirs



publics et d'autres acteurs de la société civile pour étendre son champ d'action et renforcer l'efficacité de son travail au plus près des communautés affectées.

Les réunions statutaires seront organisées dès que possible. La force de notre Mouvement réside également dans les principes, les politiques, les stratégies et les normes d'action, au sujet desquels nous nous réunissons, discutons et décidons ensemble. A cet égard, les consultations se poursuivent et s'intensifient sur le concept et les résolutions proposées pour le Conseil des Délégués. Je vous encourage donc vivement à vous y engager et à contribuer activement.

Enfin, je profite de l'occasion offerte par ce Bulletin pour exprimer à nouveau mes chaleureux remerciements à la Fédération internationale, au CICR et aux 44 Sociétés nationales qui ont généreusement contribué au budget de la Commission permanente en 2020.

Avec mes cordiales salutations,

Yerceder Bali.

Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissat-Rouge
19 Avenue de la Paix CH - 1202
Genève, Suisse

Courriel: contact@standcom.ch http://www.standcom.ch



>> Report du Conseil des Délégués

DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE RELATIVE À LA DATE ET AU FORMAT DU PROCHAIN CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 26 mars 2021

La Commission permanente,

rappelant sa responsabilité de fixer le lieu et la date du Conseil des Délégués, ainsi que son acceptation antérieure de l'offre de la République dominicaine d'accueillir cette réunion à Punta Cana en décembre 2021,

profondément soucieuse de la persistance de la pandémie de Covid-19 et des perspectives médiocres concernant un retour à la normale à court terme, qui rendent très peu probable la tenue, en toute sécurité, de grandes réunions internationales en présentiel en 2021,

considérant les exigences statutaires, sécuritaires et pratiques applicables au Conseil des Délégués, en premier lieu le devoir de protection de l'organisateur à l'égard de tous les participants, volontaires et employés, ainsi que la nécessité de garantir l'égalité des composantes du Mouvement dans l'exercice de leur droit à prendre part aux débats et à contribuer à la prise de décisions dans un format en présentiel ou en ligne,

prenant note des diverses options envisageables concernant l'organisation du prochain Conseil des Délégués,

constatant l'ampleur des obstacles technologiques et pratiques qui rendraient actuellement très difficile de garantir à toutes les composantes du Mouvement un accès juste et équitable à des réunions mondiales organisées en ligne,

rappelant qu'au-delà de l'adoption de résolutions, les réunions statutaires offrent une plateforme précieuse pour promouvoir une communauté de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge solide, en particulier en encourageant l'unité, les bonnes relations, la coopération, les alliances et la confiance mutuelle parmi les composantes et les personnes,

soulignant son souhait d'observer autant que possible le principe et la pratique d'une organisation concomitante de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués, et de parvenir à des décisions coordonnées avec la Fédération internationale en ce qui concerne le lieu et la date des prochaines réunions,

- 1. déclare que les circonstances exceptionnelles actuelles ne permettent pas de rassembler les conditions garantissant la sécurité des participants et le plein respect des droits statutaires des composantes du Mouvement pendant le prochain Conseil des Délégués s'il devait avoir lieu en décembre 2021, quel que soit le format choisi ;
- 2. décide de reporter le Conseil des Délégués à une date plus appropriée en 2022, conformément à la décision de la Fédération internationale de reporter la 23e session de son Assemblée générale;
- 3. convient de continuer à suivre l'évolution de la situation sanitaire et les perspectives de pouvoir organiser, en toute sécurité, le Conseil des Délégués, et de parvenir à une décision dès que cela sera possible au moins neuf mois avant l'ouverture du Conseil concernant sa date, son format et le lieu où il se tiendra, en coordination avec la décision de la Fédération relative à son Assemblée générale;
- 4. encourage l'organisation, pendant le dernier trimestre de l'année 2021, d'une manifestation mondiale en ligne mettant en lumière la position commune du Mouvement au sujet des pandémies et des changements climatiques.



Prolongation du délai pour les candidatures pour la Médaille Henry Dunant



En raison du report du Conseil des Délégués à 2022, la date limite de dépôt des candidatures pour la Médaille Henry Dunant est reportée au 10 septembre 2021, au lieu du 30 avril comme initialement indiqué dans <u>l'appel à candidatures</u> que la Présidente de la Commission permanente a envoyé au Mouvement le 28 janvier 2021.

La médaille Henry Dunant est la plus haute distinction que le Mouvement peut accorder à un membre individuel. Les personnes sélectionnées recevront leur médaille lors du Conseil des Délégués. Nous espérons que ce délai supplémentaire permettra à d'autres candidatures de valeur d'être présentées.

Des informations sur <u>l'appel à candidatures</u>, le <u>Règlement</u> et les <u>Lignes directrices</u> pour l'attribution de la Médaille Henry Dunant et le <u>questionnaire de candidature</u> sont disponibles sur le site web de la Commission permanente.

N'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la Commission permanente (contact@standcom.ch) pour tout renseignement complémentaire.

Merci pour vos contributions au budget de la Commission permanente en 2020

La Commission permanente s'efforce chaque année de s'acquitter de ses tâches statutaires et de travailler avec diligence et efficacité tout en maintenant ses dépenses au plus bas niveau possible. En 2020, ses dépenses totales se sont élevées à 416 800 francs suisses, un montant en forte baisse principalement en raison des restrictions imposées par la Covid-19 aux voyages et aux réunions du Mouvement.

Le budget de la Commission permanente est financé conjointement par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales à raison d'un tiers chacun, conformément à une décision prise par le Conseil des Délégués de 2007. Les contributions des Sociétés nationales sont versées sur une base volontaire. Dans les prochaines semaines, un nouvel appel à contributions sera lancé pour 2021, auquel nous espérons une réponse positive des différentes composantes du Mouvement. Nous sommes naturellement bien conscients des efforts financiers et opérationnels que toutes les composantes du Mouvement doivent déjà consentir pour répondre à des besoins immenses.

Pour l'heure, la Commission permanente souhaite exprimer sa profonde reconnaissance à la Fédération internationale, au CICR et aux 44 Sociétés nationales des pays énumérés ci-dessous pour leurs généreuses contributions à son budget 2020

Albanie Chine Pologne Allemagne Chypre Finlande Cook Islands Royaume-Uni Maroc Sud-Soudan République de Corée Costa Rica République Tchèque Cambodge Niger Canada Espagne Japon Norvège Chili Nouvelle-Zélande